



# Le Musée d'ethno pourrait rendre des objets volés

**NEUCHÂTEL** Une œuvre en métal du 16e siècle détenue par le musée va peut-être retourner sur ses terres africaines. Elle avait été volée par des Anglais. L'institution a par ailleurs reçu deux demandes de restitution.  
PAR [PASCAL.HOFER@ARCINFO.CH](mailto:PASCAL.HOFER@ARCINFO.CH)

→ Dans le cadre d'une opération menée par huit musées suisses, le Musée d'ethnographie de Neuchâtel va peut-être restituer un objet qui a été volé au 19e siècle dans une région de l'actuel Nigeria. L'institution détient d'autres «bronzes de Bénin», mais ce sont des faux. Elle fait par ailleurs l'objet de deux demandes de restitution, l'une venue d'Afrique du Sud, l'autre de Colombie. Le musée ne ferme aucune porte, mais ces différentes situations sont plus complexes qu'il n'y paraît.

## 1 DES MILLIERS D'OBJETS VOLÉS PAR DES ANGLAIS

L'opération a pour nom «Initiative Bénin Suisse». Menée par huit musées suisses, dont le Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN), elle vise à déterminer aussi exactement que possible la provenance d'objets issus du royaume de Bénin, territoire qui se trouve dans l'actuel Nigeria.

Il s'agit d'une démarche spontanée. Elle ne fait donc pas suite à une demande des autorités de la région concernée. Elle s'inscrit toutefois dans un mouvement lancé d'abord en Allemagne, puis en Angleterre, en lien avec un événement survenu en 1897: les troupes de l'empire britannique ont attaqué la capitale du royaume de Bénin.

Le palais du roi fut pillé et incendié. Entre 3000 et 5000 objets furent dérobés, avant d'être dispersés dans des collections privées et publiques dans le monde entier sous l'appellation «bronzes de Bénin».

Pour en savoir plus: <https://rietberg.ch/fr/recherche/initiative-benin>



## 2 UN NOUVEAU MUSÉE À BENIN CITY?

Les huit musées suisses possèdent, au total, une centaine de bronzes de Bénin. Seront-ils restitués? Et si oui, à qui?

Impossible de le dire pour le moment. Formellement, aucune demande de restitution n'a été formulée. Mais «les musées suisses tiennent à assumer leurs responsabilités», lit-on dans un texte de présentation de l'opération.

Ils collaborent par ailleurs avec une historienne nigériane de l'Université de Benin City. «Le plus important, dans ce genre de situation, c'est le dialogue et le partage des connaissances», commente Grégoire Mayor, codirecteur du MEN.

«Si le processus qui a été lancé arrive à son terme, des objets détenus en Suisse seront restitués, puis exposés dans un musée qui doit être construit à Benin City», indique Julien Glauser, conservateur adjoint au MEN.

## 3 UNE PLAQUE EN MÉTAL DU 16E SIÈCLE

L'Initiative suisse pour le Bénin a pour but premier d'établir la «biographie» des objets concernés. C'est dans ce cadre qu'un objet détenu par le MEN (après s'être trouvé dans un musée allemand jusqu'en 1923) a été authentifié. Il s'agit d'une plaque de métal du 16e siècle sur laquelle figure un guerrier portugais.

Cette plaque, avec beaucoup d'autres, était apposée sur les murs du palais royal. Elles avaient pour fonction de raconter l'histoire du royaume (qui avait été jadis très puissant), histoire marquée par la présence, non loin de là, de comptoirs portugais.

Originalité: certaines de ces plaques ont été confectonnées après avoir fondu des bracelets en métal que les marchands portugais utilisaient comme monnaie d'échange pour acheter des produits en Afrique, ainsi que des esclaves. Un métal venu d'Amérique du Sud.

«C'était le début du commerce triangulaire, le début de la mondialisation», commente Yann Laville, codirecteur du MEN.

## 4 DES OBJETS ANCIENS... QUI NE LE SONT PAS

Le MEN compte 17 autres bronzes de Bénin. Ils ont été acquis vers 1960 par Jean Gabus, alors conservateur de l'institution. Problème: alors que ces objets lui ont été présentés comme datant du 15e au 18e siècle, ce sont des faux. Ils datent en fait du 20e siècle.

«Ils ne sont pas authentiques, mais ils n'en sont pas moins intéressants», relève Yann Laville.

Même s'il s'agit de faux, ces objets témoignent en effet de l'art royal traditionnel. Ils ont été réalisés par des artisans locaux selon des techniques ancestrales. En plus, ils ont été exposés en Afrique, puis étudiés et exposés à Neuchâtel. «Ils illustrent des réseaux d'échange et de transmission passionnants.»

C'est pour ces raisons que le MEN a choisi de mettre quand même ces 17 objets sur la liste de l'Initiative suisse pour le Bénin. En précisant que s'ils partent un jour pour le Nigeria, il ne s'agira pas dans ce cas d'une restitution (ils n'ont pas été volés), mais d'un retour.



Le «bronze de Bénin» détenu par le Musée d'ethnographie de Neuchâtel: une plaque de métal du 16e siècle sur laquelle figure un guerrier portugais.

MURIEL ANTILLE



## 5 DEUX DEMANDES ADRESSÉES AU MEN

Le MEN, dont les collections comprennent 50 000 objets, a reçu pour l'instant deux demandes de restitution (ou plutôt de retour).

La première émane de l'Afrique du Sud. Elle souhaite récupérer des objets achetés dans le premier quart du 20e siècle par le missionnaire neuchâtelois Henri-Alexandre Junod.

La seconde demande a été adressée par une communauté vivant dans l'Amazonie colombienne. Elle aimerait récupérer un tambour, ainsi que des enregistrements (ou des copies) réalisés sur place dans les années 1960, cela afin de pouvoir repratiquer des rituels «oubliés» et faire valoir ses droits territoriaux.

Dans les deux cas, «le MEN ne ferme aucune porte», comme le disent ses codirecteurs. «Mais cela demande des contacts approfondis, sur place, ainsi que des recherches scientifiques, des moyens financiers et surtout beaucoup de temps.»

## 6 IL N'Y A PAS DE RÈGLES TOUTES FAITES

Un objet qui a été volé doit être restitué aux descendants des propriétaires. La règle paraît simple. Mais comment déterminer si un objet a été acquis sous la contrainte ou légalement? Et par quelles mains cet objet est-il ensuite passé?

Mais encore: à qui l'objet doit-il être restitué (ou rendu)? Pour en faire quoi? Un usage privé ou public? Quels enjeux politiques et économiques entourent sa restitution? Dans quelles conditions l'objet sera-t-il conservé?

On le voit, il n'y a pas de règles toutes faites. Il existe même la situation suivante: aux Etats-Unis, un groupe d'Afro-Américains a mené une action en justice pour empêcher le retour au Nigeria de bronzes de Bénin. Ils considèrent que ces objets font partie du patrimoine des descendants d'esclaves. Et que leur restitution les priverait d'un accès direct à leur passé.